

DEC 34/2012

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 octobre 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 octobre 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 34/2012 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2012



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 octobre 2012 (18.10)
(OR. en)**

14881/12

FIN 744

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	16 octobre 2012
Destinataire:	Monsieur Vassos SHIARLY, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 34/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 34/2012.

p.j.: DEC 34/2012



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 11/10/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRE 15

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 34/2012

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1501 Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture»

POSTE - 15 01 04 22 Aide humanitaire - Dépenses pour la gestion administrative CND - 700 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1502 Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme

ARTICLE - 15 02 22 Programme «Éducation et formation tout au long de la vie»
CE 700 000
CP 700 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

15 02 22 - Programme «Éducation et formation tout au long de la vie»

b) Données chiffrées à la date du 19/09/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 110 476 000	907 251 074
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	28 872 376	23 588 528
2. Virements	-3 159 717	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 136 188 659	930 839 602
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 059 203 270	904 653 390
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	76 985 389	26 186 212
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	77 685 389	26 886 212
7. Renforcement proposé	700 000	700 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,06%	0,08%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	51 758 775	19 096 634
2. Crédits disponibles à la date du 19/09/2012	0	78 084
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	99,59%

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits supplémentaires permettront de concrétiser des projets de qualité inscrits dans les listes de réserve à l'issue des procédures de sélection de 2012 et d'effectuer des versements de préfinancement.

Les priorités du programme et la part relative de chaque sous-programme (Erasmus, Leonardo Da Vinci, Gruntvig et Comenius), comme spécifié dans la base légale (décision n° 1720/2006/CE) seront prises en considération.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

15 01 04 22 Aide humanitaire - Dépenses pour la gestion administrative

b) Données chiffrées à la date du 19/09/2012

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 750 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	227 500
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	8 977 500
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 977 473
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 000 027
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 300 027
7. Prélèvement proposé	700 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	508
2. Crédits disponibles à la date du 19/09/2012	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 700 000 EUR peut être transféré vers la ligne budgétaire opérationnelle du programme en raison de certains changements dans la programmation opérationnelle et notamment en ce qui concerne les aspects suivants:

- Informatique: trois projets ont été reportés à 2013 en raison de la réception tardive des prescriptions pour certaines missions (EUR - 303 000)
- économies réalisées sur les publications grâce aux publications exclusivement en ligne, à l'annulation de certaines publications ou à des publications à des prix moins élevés que prévu (-84 000 EUR), à une compression du nombre et du niveau des coûts par rapport aux prévisions (-140 000 EUR) pour les réunions experts/parties prenantes; en outre 2 études n'ont pas été lancées (-80 000 EUR) et le nombre de séminaires et d'événements (-93 000 EUR) a été réduit.